



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 03 Juin 2015

COMPTE RENDU

Agissant en vertu d'une convocation en date du 26 mai 2015 adressée par Monsieur Patrick PRELON, Maire, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 3 juin 2015 à 20h30, au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville.

Présents (20) : Patrick PRELON, Marie-Odile MILHAN, Robert KLEIN, Alain CHARRE, Muriel ESTOUR, Roland CHANAL, Jérôme COURSANGE, Janine SABADEL, Jean Pierre PUZENAT, Eliane COEFFIC, Jean-Michel PERETTI, Josiane SOULIER, Bénédicte GLATZ, Claude MAZOT, Annie VERGNAULT, Julien FERROUILLAT, Christiane SOULIGNAC, Jean François LOMBARD, Joël MICOULET, et Bernard MICHEL.

Absents excusés (6) : (- ayant donné pouvoir) : Pauline GUSTAVE, (pouvoir à Robert KLEIN), Sonia DAMEY (pouvoir à Patrick PRELON), Robert DAMEY (pouvoir à Marie-Odile MILHAN), Michelle CHAMBARD (pouvoir à Jean François LOMBARD), Mme Sandrine CHAROZE (pouvoir à Joël MICOULET), Virginie ROUSSON VERRON (pouvoir à Bernard MICHEL).

Absente : (1) Marie- Laure PETIT

Madame Marie-Odile MILHAN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Ouverture séance à 20h35

Compte Rendu du Conseil Municipal du 08 Avril 2015 :

0103182015 - PLU – Modification simplifiée du PLU N°2

Monsieur Joël MICOULET précise que sur le plan en sa possession, le futur gymnase situé à proximité du futur collège est situé en zone blanche du P.P.R.I.

M. Le Maire se lève pour regarder le plan apporter par M. MICOULET et conclu en accord avec M. MICHEL que le plan est le même que celui du PLU et que le gymnase se trouve bien pour environ 5% de sa surface en zone bleue, ce qui exclut la construction des E.R.P. d'une capacité supérieure à 300 personnes, ce qui sera le cas du futur gymnase. Donc le conseil départemental a été dans l'obligation de revoir le projet et de déposer un permis de construire modificatif pour tout le collège, plaine sportive et futur gymnase, et la commune de lancer en urgence pour un coût de 3000 Euros la modification simplifiée N°02 du P.L.U. car les documents d'urbanisme imposé un règlement à la parcelle qui ne permettait pas de construire le gymnase a un autre endroit. Ceci était prévisible lors de la mise en œuvre du projet et aurait pu être anticipé.

Budget 2014

Monsieur Joël MICOULET réfute le terme utilisé de non sincérité du budget 2014.

Monsieur Joël MICOULET précise que pour ces deux raisons, le groupe d'opposition votera contre le Compte Rendu du conseil Municipal du 08 Avril 2014.

M. Le Maire précise que quand des recettes sont inscrites en trop et des dépenses ne sont pas inscrites, alors le budget est considéré comme non sincère.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2015 est adopté à 22 voix pour et 4 contre (MM MICOULET, MICHEL, Mmes CHAROZE, et ROUSSON VERON).

0106032015 – Urbanisme – Modification simplifiée N°02 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Robert KLEIN, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que le dossier de modification n°2, pour adapter les orientations d'aménagement de la zone 1AUep et supprimer l'emplacement réservé n°2 en vue du projet de collège a été :

- notifié aux personnes publiques prévues par le code de l'urbanisme le 10 avril 2015,
- mis à disposition au public en mairie du 25/04/2015 au 25/05/2015.

Les personnes publiques n'ont pas émis d'avis et aucune remarque n'a été formulée sur le registre par la population au cours de la mise à disposition en mairie.

Monsieur Robert KLEIN propose donc d'approuver sans changement le projet de modification simplifiée du PLU.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1 et L.123-13-3

Vu le PLU approuvé le 26 Juin 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 Avril 2015 lançant la procédure de modification simplifiée et fixant les modalités de la mise à disposition au public,

Vu l'absence de remarque portée au dossier par les personnes publiques et par la population dans le cadre de la mise à disposition,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide par 22 voix pour et 4 contre (MM MICOULET, MICHEL, Mmes CHAROZE, et ROUSSON VERON)

d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU,

Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à disposition du public en mairie de BEAUMONT LES VALENCE.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

Il est en outre publié Au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal d'une commune de 3 500 habitants et plus ;

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat,
- après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées.

Monsieur Joël MICOULET regrette la mauvaise diffusion de l'information pour le lancement de la modification simplifiée N°02 du Plan Local d'Urbanisme, le groupe d'opposition n'avait pas connaissance de l'enquête publique.

M. Le Maire rappelle que le groupe d'opposition assiste au conseil municipal et que l'information y a été faite. Une annonce dans un journal d'annonces légales a été faite le 20 avril 2015. (Dauphiné Libéré). M. Le Maire rappelle que toute la procédure légale a été respectée.

M. Le Maire regrette le vote du groupe d'opposition, en votant contre la modification simplifiée N°02 du P.L.U., le groupe d'opposition vote contre l'installation du collège à BEAUMONT LES VALENCE.

Monsieur Joël MICOULET ne partage pas cette analyse du vote du groupe de l'opposition.

0206032015 – PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs.
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés ministériels du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables conformément aux textes en vigueur,

VU la délibération du 11 mai 2015 fixant la liste des emplois communaux au 18 mai 2015

Considérant la nécessité de remplacer un poste titulaire de Gardien de Police de catégorie C

Considérant la nécessité de former en intra un Gardien de Police de catégorie C.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité (26 voix)

➤ **D'OUVRI**

➤ → un poste titulaire de Gardien de Police inscrit au tableau des effectifs afin d'assurer sa formation en intra.

➤ **de COMPLETER** à compter du **1^{er} Juillet 2015** le tableau des emplois communaux

→ **en créant** un poste titulaire de Gardien de Police inscrit au tableau des effectifs.

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent et à signer tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets correspondants, Chapitre 012.
Cette modification est temporaire et le conseil municipal sera amené à nouveau à délibérer sur la modification du tableau des effectifs.

0306032015 – PERSONNEL COMMUNAL – Ouverture de 4 postes de saisonnier pendant la période de fonctionnement de la piscine municipale.

Monsieur Roland CHANAL, Adjoint en charge des Services Techniques Municipaux expose qu'il convient de modifier le tableau des effectifs. Considérant la nécessité d'accueillir les visiteurs, d'entretenir les locaux et d'assurer la surveillance des bassins de baignade de la piscine municipale durant la période estivale,

- Il est nécessaire de compléter à compter du 08 juin 2015 le tableau des effectifs en créant 4 postes de non titulaire saisonnier,
- de dire que ce poste sera occupé pendant toute la durée d'ouverture au public de la piscine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés ministériels du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables conformément aux textes en vigueur,

VU la délibération du 11 mai 2015 fixant la liste des emplois communaux au 18 mai 2015,

Le Conseil municipal

**Après en avoir délibéré Après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité (26 voix)**

- de compléter à compter du 08 juin 2015 le tableau des effectifs en créant :
 - 2 postes de non titulaire d'adjoint technique saisonnier,
 - 1 poste de non titulaire Maître-Nageur Sauveteur saisonnier,
 - 1 poste de non titulaire d'adjoint technique saisonnier titulaire du Brevet National de sécurité et de Sauvetage Aquatique,
- de dire que ces postes seront occupés pendant toute la durée d'ouverture au public de la piscine.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets correspondants, Chapitre 012.

Information au conseil Municipal :

- Compte rendu des Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Information au conseil municipal de deux arrêtés de délégation de signature pour MM. Robert KLEIN et Alain CHARRE pour ventes et achats de biens immobiliers

- Vente de deux parcelles de terrain au lieu-dit ROCHAS :
Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un compromis de vente a été signé avec la société D.A.I. pour l'achat de deux parcelles cadastrées BL 155 et BL 156 pour une surface totale de 15670 m² au prix de 62€/m², soit une somme de 971 540.00€ net vendeur.
Ce compromis de vente a été signé dans les conditions suspensives suivantes :
 - Obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours et conforme au P.L.U. au jour de la demande.
 - Obtention d'un crédit auprès d'un organisme bancaire.
 - Présentation et Approbation du Projet de constructions par le Conseil Municipal.

Monsieur Robert KLEIN expose que les conditions financières sont identiques aux conditions financières du précédent compromis de vente avec la société KHOR Immobilier.

Monsieur Joël MICOULET demande si une publicité pour la vente de ces parcelles a été faite et souhaiterait connaître la liste des autres candidats à cette acquisition.

Monsieur Robert KLEIN regrette la situation d'avoir acheté un terrain très peu cher, de l'avoir passé constructible et de le revendre très cher, au détriment des anciens propriétaires, et s'insurge de cette pratique. Au contraire M. MICOULET se félicite et se réjouit de faire de la spéculation immobilière.

- Z.A.C. de MORAYE : D.A.H. : Information sur le lancement du programme de travaux :

M. Le Maire rappelle la position de la commune dans la Z.A.C.de Moraye pour un maximum de 210 logements, alors que la société D.A.H. propose 250 logements à +/- 10%. M. Le Maire informe qu'un courrier a été renvoyé à la société DAH en ce sens.

- Création d'une commission pour l'attribution des places au Multi Accueil Méli-Mélo :
La commission est composée de 5 membres : Patrick PRELON
Marie Odile MILHAN
Annie VERGNAULT
Responsable Multi Accueil
Responsable du service
- Création d'une commission pour l'attribution des logements :
La commission est composée de 4 membres : Patrick PRELON
Marie Odile MILHAN
Robert KLEIN
Janine SABADEL

Monsieur Bernard MICHEL souhaiterait qu'un membre de l'opposition soit présent dans la commission d'attribution des logements.

M. Le Maire répondra sur cette demande ultérieurement.

- Dans le cadre d'un M.A.P.A. : Achat d'un véhicule léger de moins de 3.5 Tonnes à benne basculante pour les S.T.M.
- M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un M.A.P.A. pour l'acquisition d'un véhicule léger de moins de 3.5 Tonnes à benne basculante pour les S.T.M. a été lancé. Ce véhicule remplacera le véhicule volé remboursé à hauteur de 19 000 Euros par l'assurance. L'effort financier pour la commune sera de l'ordre de 3000 Euros pour avoir un camion neuf.

M. Le Maire informe le conseil municipal sur les prochaines manifestations à venir :

- Week end du 06 et 07 juin 2015 : 10 ans du serment du jumelage avec VETROZ, Inauguration d'une plaque en mairie le dimanche 07 juin 2015 à 11h00.
- Lundi 08/06/2015 : Commémorations à 18h00 au cimetière.
- Jeudi 18/06/2015 à 18h00 à l'Espace du Général De Gaulle.
- Dimanche 21/06/2015 Fête de la Musique.
- Mardi 30/06/2015 à 18h30 : Remise des dicos sous le préau de la Mairie.

Madame Marie Odile MILHAN informe du décès de Madame CARRIERE membre du conseil d'administration du C.C.A.S. Cérémonie au temple le jeudi 04/06/2015 à 10h30.

La séance est levée à 21h15.